## La mise en route des jeunes soldats [illegible]

Dans le milieu de novembre — à moins que le Parlement n'en décide autrement, — les conscrits de la classe 1903 et les ajournés des deux classes précédentes, trouvés bons aux derniers Conseils de révision, seront mis en route par les soins du recrutement.

### Mise en route

Aujourd'hui, comme les années précédentes, les jeunes soldats rejoignent directement et individuellement, au jour fixé par leur ordre d'appel sous les drapeaux, les corps ou fractions de corps auxquels ils sont affectés.

Toutefois, ceux qui sont affectés à des corps ou fractions de corps stationnés en Corse, en Algérie et en Tunisie se rendent, au jour fixé par leur ordre d'appel, au bureau de recrutement de la subdivision *de leur résidence*, d'où ils sont mis en route. Par exception, les jeunes soldats appartenant aux subdivisions de Digne et de Toulon se rendent au bureau de recrutement de Marseille.

### Jeunes gens sans ressources

Les jeunes soldats incapables d'acquitter les frais occasionnés par leur appel sous les drapeaux peuvent recevoir, par anticipation, au départ, l'*indemnité journalière* à laquelle ils ont droit (0 fr. 80) et obtenir un bon de chemin de fer pour se rendre à destination.

Si le jeune soldat est domicilié en chef-lieu d'une subdivision, il se présente au fonctionnaire de l'intendance, qui, sur sa demande, fait payer, en conscrit, l'indemnité journalière jusqu'à destination, inscrit ce payement sur l'ordre de route et lui délivre un *bon de chemin de fer*.

Dans le cas où le jeune soldat part d'une localité où n'existe pas de sous-intendance, il doit se rendre à la sous-intendance la plus rapprochée de sa commune, sur la route à suivre, en moyen d'un *sauf-conduit* délivré par le maire. Sur sa demande, le fonctionnaire de l'intendance opère comme il vient d'être dit plus haut.

Les jeunes soldats ayant reçu par avance l'indemnité journalière et qui déclarent l'avoir dissipée en cours de voyage ou avant de se mettre en route, sont mis à la disposition de l'autorité militaire, qui statue, s'il y a lieu, sur la punition disciplinaire à prononcer.

### Ordre d'appel

A partir de cette année, les jeunes soldats recevront leur *ordre d'appel*, comme cela a lieu pour les réservistes et territoriaux, par les soins de la poste.

L'ordre d'appel *format carte*, adopté pour les réservistes est de couleur *blanche*, avec récépissé rose que l'intéressé détache et jette à la boîte aux lettres sans affranchir, après l'avoir signé. Ces dispositions très simples viennent d'être appliquées aux jeunes soldats. Ils recevront un *ordre d'appel* de couleur *jaune* contenant toutes les indications utiles intéressant et leur donnant droit sur les chemins de fer au tarif réduit. A cet ordre est joint un récépissé de couleur *bleue* à détacher, à signer et à jeter dans la boîte aux lettres sans retard.

Si un conscrit est introuvable à son adresse, le service des postes renvoie l'ordre d'appel au recrutement qui le transmet à la gendarmerie. Les gendarmes n'auront ainsi à se déplacer que pour rechercher les conscrits négligents ou ceux qui, pour une raison quelconque, sont destinés à devenir des *insoumis*.

Autrefois, tous les ordres d'appel parvenaient par les mains des gendarmes qui avaient, de ce fait, un terrible surcroît de travail. La nouveau système [illegible] augmentera [illegible] quelques jours la besogne des facteurs. Mais il aura l'avantage de ne plus détourner de leur métier de défenseurs de l'ordre, nos excellents pandores, suffisamment occupés, de nos jours, par la recherche et le [illegible] des malfaiteurs, service auxquels vient se joindre constamment le service inopiné des *grèves* de toute nature.

### Service de deux frères
### Sursis d'incorporation

Quand deux frères servent comme appelés, le *dispensé* qui en fait la demande n'est incorporé qu'après l'expiration du temps obligatoire de service de l'autre frère, appelé ou engagé.

La demande de *sursis d'incorporation* doit être adressée, par l'intermédiaire de la gendarmerie, au commandant du recrutement de la subdivision dont relève l'intéressé. Cet officier supérieur, après s'être assuré que le réclamant réunit les conditions exigées, établit un titre spécial et le soumet, avec la demande, au général commandant la subdivision.

Le sursis d'incorporation est toujours accordé et, après l'avoir obtenu, le jeune soldat a la faculté d'y renoncer ultérieurement; mais son incorporation n'a lieu qu'avec celle de la classe appelée sous les drapeaux où il a produit sa demande de renonciation.

Une affectation provisoire inscrite sur son [illegible]

[illegible] de la [illegible] sur [illegible] pour [illegible] de famille.

### Sursis d'arrivée pour cause de maladie ou raisons de famille

Les jeunes soldats qui, pour cause de maladie ou pour de sérieux intérêts de famille, désirent obtenir un *sursis d'arrivée* réglementaire, dès la réception de leur ordre d'appel, une demande appuyée de certificats constatant leur situation, au commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence. Celui-ci transmet ces demandes, en y joignant un bulletin de renseignements au commandant du bureau de recrutement dont dépend sa brigade. Cet officier supérieur adresse les dossiers, accompagnés de son avis personnel, au général commandant la subdivision, qui statue et lui notifie sa décision.

Les sursis d'arrivée que les généraux décident d'accorder ne sont jamais délivrés pour une durée de plus de trente jours et ne peuvent, sauf le cas de maladie ou de convalescence, être prolongés.

Les intéressés sont prévenus de la décision prise à leur égard par le commandant du recrutement qui leur [illegible] délivrance des sursis.

### Jeunes soldats atteints d'infirmités
### Demande de réforme

Les jeunes soldats qui se croient susceptibles d'être *réformés* doivent en faire la déclaration, dès la réception de leur ordre d'appel sous les drapeaux, au commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence. Celui-ci transmet, sans retard, les demandes au commandant du bureau de recrutement dont dépend le siège de sa brigade, en les appuyant d'un bulletin d'appréciation et, s'il y a lieu, d'un certificat délivré par un médecin.

Le commandant de recrutement convoque devant la Commission spéciale les jeunes soldats qui lui paraissent susceptibles d'être réformés. Cette Commission se réunit dans la première quinzaine de novembre, avant la mise en route de la classe.

L'ordre de convocation indique que le titulaire a droit au voyage à prix réduit en chemin de fer.

### Transport par chemin de fer
### Arrivée au régiment des jeunes soldats

Avec l'encombrement qui se produit chaque année dans les gares, on ne saurait assez recommander aux conscrits de se présenter devant les guichets pour prendre leurs billets, *une heure avant* le départ du train.

Comme il a été dit, les jeunes soldats payent leur billet et sont remboursés de cette avance dès leur arrivée au corps. On peut prendre comme règle pratique qu'aucun voyage de conscrit rejoignant son régiment n'atteint, grâce au quart de place, le chiffre de 15 francs.

Nos jeunes gens ne doivent pas oublier que, pendant le trajet du foyer à leur garnison, ils sont tenus de ne point troubler l'ordre et la tranquillité publique.

L'autorité militaire, avec l'aide de la gendarmerie, établit dans les gares, à cet effet, un service de surveillance et des postes spéciaux commandés par des adjudants. En arrivant dans leur garnison, les futurs soldats sont accueillis à la descente du train par des gradés chargés de les conduire à la caserne.

A partir du moment où, munis de leur ordre d'appel, les conscrits se mettent en route pour rejoindre leur poste, ils sont soldats, et, comme tels, justiciables des lois et règlements militaires. On ne saurait donc trop les mettre en garde contre les entraînements du voyage. La [illegible] leur communicative à des trajets en bandes joyeuses peut donner lieu à des enfantillages pour lesquels l'autorité militaire se [illegible] la main [illegible] aux jeunes camarades.

En Reviers.

## LES GRÈVES

Vienne. — La grève des [illegible] de fer [illegible] a échoué, ainsi que nous l'avons dit.

Sur les 36 grévistes remerciés par la Compagnie, 21 sont déjà partis pour aller vers d'autres lieux chercher de l'ouvrage. Les 11 qui restent trouveront peut-être ici une situation qui remplacera tant bien que mal celle qu'ils ont perdue. Voilà c'est la misère.

Et voilà ce que ces malheureux ont retiré de la grève qu'ils ont suscitée brutale sous les excitations des meneurs socialistes.

Cholet. — De fréquentes entrevues entre patrons et ouvriers ont eu lieu ces derniers temps sans amener la fin de la grève.

On espère cependant arriver à une entente cette semaine.

Entre temps les grévistes de Cholet et de la campagne se sont livrés à des manifestations tumultueuses au chant de la *Carmagnole*, de l'*Internationale* et du *Ça ira*, tout dans la ville que dans les bourgs environnants.

Les ouvriers sont très surexcités, néanmoins la gendarmerie et la troupe n'ont pas eu à intervenir.

Montpellier. — La grève de Quarante est terminée. Les deux escadrons du 13e chasseurs et le bataillon du 17e d'infanterie qui, depuis deux jours, se trouvaient dans cette localité, sont rentrés à Béziers.

La cavalerie et l'infanterie ont regagné leurs casernements.

Cette. — Les charbonniers appartenant au Syndicat jaune ont envahi les magasins d'un entrepreneur d'embarquements en demandant du pain ou du travail. La police a été requise pour les disperser. L'entrepreneur a dû donner un franc à chacun et la promesse de les embaucher aujourd'hui.

Perpignan. — Les grévistes ouvriers agricoles continuent. Les grévistes empêchent de travailler. Ils ont culbuté dans les vignes des tombereaux remplis de sable et parcourent les rues de la ville avec des clairons et au chant de l'*Internationale*.

## EXPLOITS DES APACHES LYONNAIS

Lyon, 1er novembre. — Deux élèves de l'École de santé militaire passaient assez tard quai des Célestins, lorsqu'arrivés sur le pont Tilsitt, ils rencontrèrent une bande d'apaches qui simulaient l'ivresse et chantaient l'*Internationale*.

Toutes la bande tomba sur les jeunes militaires et les malmenèrent.

A ce moment, deux sergents du 158e vinrent à passer; il y eut une violente bagarre qui fut vue par les agents de police du poste des Célestins accoururent.

A leur vue, la bande de forcenés prit la fuite en hurlant : « A bas l'armée ! ». Les deux sous-officiers et les agents les poursuivirent, mais en vain, car les agresseurs disparaissaient dans les petites rues avoisinantes.

Les deux élèves majors étaient, pendant ce temps, soignés par des passants. L'un d'eux portait une grave blessure au front, occasionnée par un coup de poing américain dont un des jeunes apaches l'avait frappé.

## EN MER

Marseille. — Le paquebot *Australien*, des Messageries maritimes, courrier d'Extrême-Orient, est arrivé [illegible]

[illegible] Chargeurs Réunis, allant [illegible], est parti hier avec 300 passagers.

[illegible] — On signale qu'une division navale [illegible]

[illegible] de la Baltique.

Douvres. — [illegible] l'Islande depuis vingt jours, lorsque, pendant une tempête, il fut abordé par une énorme baleine qui se [illegible]

[illegible]

## Chasse aux Nouvelles

### NOTRE OBSERVATOIRE

MERCREDI 2 NOVEMBRE

Baromètre. — La pression barométrique dépasse 770mm sur l'ouest et le centre de l'Europe. Elle atteint [illegible] dans le nord de la France. Les dépressions continuent à passer dans l'extrême nord du continent (Arkangel 745mm).

A Paris, nous avons 772mm.

Le vent est faible ou modéré d'entre Est et Nord sur toutes nos côtes.

De faibles pluies sont tombées sur le sud-ouest de l'Europe. En France, on en signale dans l'Est et le Sud; on a recueilli 4mm d'eau à Biarritz, 2 à Perpignan, 1 à Lyon.

Température. — La température s'abaisse dans le nord-est du continent. Ce matin le thermomètre marquait — 6 à Haparanda, + 7 à Paris et à Lyon, + 18 à Alger. On notait + 3 au Puy-de-Dôme et au Ventoux, — 3 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, un temps nuageux est probable avec baisse de température. A Paris hier, nuageux.

La mer est belle sur toutes nos côtes.

Jeudi 3 novembre, 308e jour de l'année.

Durée du jour : 10 h. 54.

Soleil. — Lever : 6 h. 51. Coucher : 4 h. 36.

Lune. — Lever : 4 h. 13. Coucher : 3 h. 40.


Dans le monde entier toutes les femmes lisent :

**LE PETIT ÉCHO DE LA MODE**

parce qu'il est le mieux illustré, le plus documenté et le plus littéraire de tous les journaux de modes et de famille. Ses patrons découpés gratuitement donnés chaque semaine, sa correspondance, ses conseils pratiques et ses consultations médicales et juridiques sont appréciés par toutes ses lectrices. 10 cent. le no de 16 grandes pages dont 1 en couleur. Se vend partout.

P. Orsoni, directeur, 7, r. Lemoignon, Paris, 14e.


## Tribunaux

### LE PROCÈS DES [illegible] DIOCÉSAINS DE SAINT-QUENTIN

L'instruction, qui a duré vingt mois, vient d'aboutir à une ordonnance de non-lieu. Mais il paraît que le liquidateur Lecouturier continue le procès au civil pour obtenir la liquidation des immeubles.

### LE PROCÈS DU MONT-DE-PIÉTÉ DE NIMES

Après quatre jours et de longues audiences, les débats de ce procès se sont terminés [illegible] au fur et à mesure qu'ils se [illegible], ils perdaient de l'intérêt qu'ils avaient [illegible] une [illegible] au début. Le tribunal a renvoyé le prononcé de la sentence au mercredi 9 novembre.

## PARIS

Agression nocturne. — M. Anatole Leroy regagnait son domicile, l'avant-dernière nuit, lorsque à l'angle du boulevard de la Madeleine et de la rue Royale, il fut assailli par trois rôdeurs qui le renversèrent, le rouèrent de coups et le dépouillèrent de son porte-monnaie.

Après avoir tiré plusieurs coups de revolver pour intimider quelques passants qui venaient au secours de M. Leroy, les trois bandits prirent la fuite.

Les gardiens de la paix, que le bruit de cette fusillade avait attirés, purent arrêter l'un des agresseurs, Georges Hugues. Celui-ci a refusé énergiquement de faire connaître ses complices.

## AUTOUR de PARIS

Montreuil-sous-Bois. — Drame de famille. — Au cours d'une violente discussion, 53, rue de la Tourelle, Elisée Aschieri, 51 ans, a tiré cinq coups de revolver sur son gendre, René Arnout, 30 ans, journalier. Celui-ci a été atteint par deux des projectiles et a été porté dans un état grave à Saint-Antoine. Aschieri, qui prétend n'avoir fait qu'user de son droit de légitime défense, a été dirigé sur le Dépôt.

Les Lilas. — Vol chez un receveur municipal. — M. Boisson, receveur municipal, a été, ces jours derniers, victime d'un vol de 4.000 fr. commis chez lui en son absence. Ses soupçons se portèrent sur une femme de mœurs peu recommandables, Louise Gonard. Celle-ci, arrêtée ce matin à Paris, quartier de la Villette, a avoué être l'auteur du vol.

Elle a été envoyée au Dépôt.

## DÉPARTEMENTS

Gard. — Assassinat. — On nous écrit que vendredi soir, à 9 h. 1/2, un garçon coiffeur, Justin Croc, a tué d'un coup de revolver Mlle Louise Auquier, fille d'une débitante de boissons de la rue des Orangers, à Nîmes. La mort a été instantanée. Le meurtrier tourna ensuite son arme contre lui-même, se tira une balle dans la tête. Trouvé mourant, il a été porté à l'hôpital. Il n'avait pas encore dimanche soir recouvré sa connaissance.

Pyrénées-Orientales. — 200 000 francs derrière une cloison. — Des ouvriers qui travaillaient à des réparations dans un immeuble ayant appartenu à M. Terbourisch, ancien notaire à Perpignan, et dont avait récemment hérité M. Peclet, voulaient d'enlever une chaise artistique scellée au mur, lorsqu'ils mirent à découvert une cachette contenant pour 200 000 fr. d'or et de billets de banque et un coffre-fort qui n'a pas encore été ouvert.

Les deux ouvriers se nomment César Marier et Antoine Rivals.

Saône-et-Loire. — Vol de dépêches. — Dimanche soir, à 9 h. 20, entre Varenne et Chalon-sur-Saône, un individu, qui devait se trouver sur le marchepied du wagon renfermant le compartiment postier du train omnibus venant de Lyon, a ouvert la porte de ce compartiment et a dérobé six sacs de dépêches qu'il a jetés sur la voie.

Il a lui-même sauté aussitôt. Le montant du vol est inconnu.

Aude. — Mortel accident de voiture. — Une violente collision s'est produite aux portes de Narbonne entre la voiture du maire de Névian et un charreton où se trouvaient les époux Artigues, étameurs.

Mme Artigues, née Marie Cavet, âgée de 58 ans, a été tuée sous le coup, et le conducteur de la voiture, nommé Paulus Renard, a reçu aux reins des contusions qui mettent ses jours en danger.

L'étameur Artigues n'a que des blessures sans gravité.

Seine-Inférieure. — Chocolaterie en feu. — Les établissements de la chocolaterie Le Vigoureux, à Graville-Sainte-Honorine, route Nationale, viennent d'être détruits par un violent incendie.

M. Le Vigoureux évalue les pertes assurées à environ 500 000 francs.

Le feu a pris naissance dans un tas de braises et a gagné très rapidement les bâtiments contigus.

Ain. — Empoisonnés par les champignons. — M. Burgod, gendarme en retraite, habitant faubourg de Mâcon, à Bourg, avait ramassé [illegible] ses [illegible] dans la [illegible] de [illegible] de [illegible].

[illegible] heures de [illegible], tous les convives furent pris de violentes coliques.

Dans la nuit, une jeune fille, âgée de [illegible] ans, expirait après de terribles souffrances.

M. Burnod et sa femme sont maintenant hors de danger.

Landes. — Tentative de déraillement. — On a arrêté à Dax le jeune Soussotte accusé d'une tentative de déraillement à Misson-Habas.

Cette tentative criminelle n'est pas le seul méfait qui soit reproché à ce précoce malfaiteur. L'instruction a fait, en effet, des découvertes qui en disent long sur le degré de perversion de l'inculpé. On a découvert, en effet, que Soussotte est l'auteur de nombreux vols avec effraction, commis depuis quelque temps dans les églises de la contrée. C'est ainsi que, il y a quelques jours à peine, ce précoce bandit brisait les troncs des églises de Gemarde (canton de Montfort), et de Narosse (canton de Dax).

Gironde. — Un meurtre. — On nous télégraphie de Bordeaux :

Mardi matin, Berard fils, propriétaire à Castillon, découvrit, en chassant en lieu dit Méziers, commune de Saint-Magne, le corps d'un homme enfoui sous une meule de paille. Cet homme râlait, sa bouche était remplie de terre et, derrière l'oreille droite, on remarquait la trace d'un coup terrible ayant défoncé le crâne, la face était tuméfiée.

La victime se nomme Sicaire Duverneuil, 40 ans, ouvrier agricole. Transporté à l'hôpital de Castillon, il a succombé dimanche soir, à 6 heures.

Eure. — Les démolisseurs de croix. — Dans la nuit du dimanche 30 octobre, des mains sacrilèges ont essayé de renverser un calvaire élevé dans un carrefour de Gaillon. La colonne de pierre a résisté à leurs attaques malgré les pesées qui ont été faites. Mais la croix a été arrachée et le Christ jeté à terre avec un bras brisé.

Oise. — Violente discussion. — De notre correspondant de Senlis :

Hier, rue de Paris, après une violente discussion, de Saeremaker, Belge, 39 ans, a violemment frappé à la tête son collègue, van Herpe, 53 ans.

La victime est dans un état comateux; on craint une fracture du crâne.

Le Parquet est sur les lieux.

L'inculpé a été écroué à la prison de Senlis.

La victime est mariée et père de trois enfants.

Algérie. — Diligence attaquée. — La diligence faisant le service entre Lalla-Marnia et Tlemcen a été attaquée et a essuyé 18 coups de feu. Aucun voyageur n'a été atteint.

Le bruit court que la diligence marchant en sens inverse a également été attaquée.

C'est la cinquième fois que de semblables attentats se produisent depuis moins d'un an.

## FAITS DIVERS DE PARTOUT

— On vient d'arrêter, à Madrid, un Français, nommé Guilbert, auteur d'une escroquerie de 300 000 francs, commise au préjudice du Crédit Lyonnais.

Guilbert a restitué 125 000 francs. Son complice, Charles Mehl, 26 ans, né à Strasbourg, demeurant rue d'Amsterdam, à Paris, a été aussi arrêté. Il se faisait passer pour le comte de Villiers-Jas.

— Henriquiar, 29 ans, ouvrier à la sucrerie de Provins, travaillait près d'une cuve de mélasse en ébullition, quand un faux mouvement le fit tomber dans la cuve. Il a été retiré grièvement brûlé.

— M. Franquet, boulanger à Cheilé, canton d'Anglure (Marne), a capturé à la ligne un brochet pesant 12 kilos 650 et mesurant 1m,20 de longueur.

— A Melun, un aubergiste, Clément Grancier, 48 ans, frappé d'une congestion, est tombé dans la Seine et s'est noyé.

— Rachel Galtié, l'empoisonneuse de Saint-Clar, est dans un grand abattement; elle ne veut pas se pourvoir en cassation. On lui a coupé les cheveux et mis le costume des condamnées.

— M. Tine, propriétaire, 64 ans, habitant à Lahitte, près Lourdes, a été assassiné dans sa chambre et dévalisé par un malfaiteur inconnu.

— A Mayenne, François Le Breton, 21 ans, domestique, Auguste Gâtel, 20 ans, cantonnier, et Auguste Madeleine, 24 ans, journalier, tous les trois domiciliés au Teilleul, ont avoué, hier, avoir assassiné Langlois le 4 septembre, à Sainte-Marie-des-Bois.

— Le train d'Épernay à [illegible] a [illegible] Mathieu Schmitz, âgé de 60 ans, propriétaire vigneron à Avize. Son fils, qui se trouvait dans le même train, avait vu son père mourir sous ses yeux.

— En gare de Sainte-Colombe-les-Vienne, Jean Marioni, 65 ans, vitrier, a été écrasé par le train qu'il allait prendre pour aller voir la tombe de sa femme.

— Une légère secousse ondulatoire de tremblement de terre a été ressentie à Chieti (Italie).

— Un incendie a détruit 7 maisons dans la commune de Deux, canton de Cazères (Haute-Garonne).

— Dans un petit village, près La Sauve (Gironde), un incendie ayant éclaté dans une grange à foin, une ferme importante a été en partie détruite. Les pertes assurées s'élèvent à 20 000 francs.

— A Meillerie (Haute-Savoie), Pierre Jacquier, monté sur une barque, dans un état d'ébriété, tirait du sable. Il est tombé dans le lac et s'est noyé. Le malheureux, âgé de 60 ans, était père de trois enfants.

## CHRONIQUE SPORTIVE

VÉLOCIPÉDIE. — *A Buffalo.* — Le Vélodrome de Neuilly a donné hier sa réunion de clôture devant une nombreuse assistance. Voici les résultats :

Course scratch. — 1. Poulain, 2. Rottich, 3. Mathieu.

Challenge de la *Vie au Grand Air* (amateurs). — 1. Pfeiffmann (V. C. L.), 2. Pomier (C. C. P.), 3. Chagot (V. C. L.).

Le challenge revient au Vélo-Club international.

*Course de 50 kilomètres avec entraîneurs à tandems.* — 1. Pottier, 1 h. 8 m. 27 1/5; 2. Petit-Breton, à 1 tour; 3. Gougoltz, à trois tours.

*A Limoges.* — Dans l'internationale vitesse, Thuau a battu Michaud, le champion régional, et Dupré dans la course de l'heure; Guignard a couvert 45 kilomètres, laissant Bière à 600 mètres et Bouvet Fuaillet loin derrière.

*A Marseille.* — Au vélodrome du Prado, un nombreux public assistait à la tentative de record de Tommy Hall. Le stayer anglais bat les anciens temps de Simar et s'adjuge le record local, avec 67 kilomètres 420 mètres (ancien record : Simar, 64 kil. 700).

FOOTBALL. — *Matches internationaux.* — La saison des matches internationaux a commencé hier après-midi par un match entre l'équipe anglaise des Old Leysians et celle du Stade français. Les Anglais ont de suite dominé et ont gagné la partie par 21 points à 5.

*Le match franco-allemand* a été fort intéressant. Dans la première mi-temps, le Racing marque 2 buts à 1 pour le Kolner Fussball Club; dans la seconde, les Allemands marquent 6 buts contre 2 buts contre le R. C. F.

L'équipe de Cologne gagne donc par 7 buts à 4.

*A Cambridge.* — Un match de rugby a été joué hier à Cambridge, entre le Trinity College et le Racing-Club de France. L'équipe française a gagné par six points contre trois.

COURSE A PIED. — *Records battus.* — Quelques records amateurs français ont été battus hier à Saint-Cloud : les 2000 mètres, par Varnel, en 6 m. 7 s. 2/5; les 10 kilomètres, en 33 m. 23 s., par Dupuis, qui a également battu le record de la demi-heure, couvrant 9 kil. 000, dans ce laps de temps.

GYMNASTIQUE. — *Le Congrès annuel.* — Le 6e Congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique de France a eu lieu, hier, au Musée social, sous la présidence de M. Charles Cazalet, de Bordeaux.

L'assemblée était extrêmement nombreuse. Le président a fait connaître les adhésions de plus en plus considérables, qui viennent de tous côtés et font dépasser le chiffre de 300 000 adhérents.

L'assemblée a procédé ensuite à ses travaux habituels.

V. LA.

## HALLES CENTRALES

Beurres en mottes. — On cote au kilo : fermiers français Isigny 2.50-4, Gournay 2.40-3.34.

Marchands français Isigny 2.70-3.24, Bretagne 2.30-2.76, Gâtinais 2.30-2.60, Vire 2.40-2.90, La Loupe 2.30-2.70.

Laitiers français Normandie 2.60-3.34, Bretagne 2.40-2.80, Touraine 2.40-3.14, Nord et Est 2.20-2.40, Charentes et Poitou 2.70-2.76, divers 2.20-2.40.

Beurres en livres. — On cote au kilo : Gâtinais 2.30-3.20, Vendôme 2.40-2.80, Beaugency 2.40-2.60, fermiers 2.40-3, Tours 2.50-2.70, Le Mans 2.30-2.50, fausses, Tourains 2.30-2.50.

Petits beurres. — On cote au kilo : Creuse 2.40-2.70, Puy-de-Dôme 2.30-2.60.


HIPPODROME BOSTOCK. — Tél. 535-35. T. les soirs à 8 h. 1/2. Les fauves. Promenade zoolog. Attractions. — Dimanches, jeudis, fêtes, matinées à 2 h. 1/2.

**LE LABOUREUR-REVUE**

Revue agricole trimestrielle de 160 pages

Abonnement d'un an : France et Union post., 2 fr. Le numéro, 0 fr. [illegible]



**COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES** [illegible] Écrire 770, Paris, 3, rue Bayard.

**HOLLANDE** PAR CAUSE DE DÉCÈS A vendre en tout ou en partie GRANDE CAMPAGNE, avec château, écurie, ferme, terrasses et jardins, d'une superficie de 30 hectares, parfaitement entretenue, située dans le *Brabant septentrional*, pays entièrement catholique. S'adresser à l'Étude du notaire FENS à Eindhoven (Hollande).

**VINS DE CHAMPAGNE** [illegible] W. MAILLARD-BIGOT, à CHARNAY, [illegible]

[illegible]

**ASTHME** [illegible]

**CHOCOLAT de N.-D. du TRAVAIL** [illegible] Paris.

**A VENDRE**

Une belle propriété située aux environs de Bréda (Hollande), avec écurie, serres, à 1/2 H. de tarré et conduit d'eau.

Très disposée à installer comme cloître ou pensionnat. S'adresser à M. H. Foukert, Bréda.

**BORDEAUX** [illegible] 48 fr.

**CARBURE CALCIUM** Toutes grosseurs. Rendement garanti. NICOLLE MALFAS, 4, rue Jules César, Paris

**SPES ET VITA**

Malades fatigués de remèdes toujours impuissants, reprenez confiance et adressez-vous à M. J. CHARBONNEL, pharmacien à *La Côte Saint-André* (Isère). Son *Eau Pectorale Alemany* est le remède le plus efficace de la tuberculose et de toutes les maladies aiguës ou chroniques des voies respiratoires ; Dieu aidant, l'Eau Pectorale Alemany vous guérira.

**MEUBLES BRETONS**

F. ROCHETTE [illegible]

Catalogue franco. — Quatre Hautes Récompenses.

**La GOUTTE et les RHUMATISMES sont guéris par la Poudre PISTOIA** 2 fois Centenaire

PLANCHE

Vte Pharmacies et 1, Bd Madeleine, à MARSEILLE

[illegible] 35 fr. FRANCO.

**LEÇONS DE DROIT**

Préparation aux Examens par Dr en droit. S'adresser E. BUTEL, villa Lérals, avenue de Tarbes, PAU (B.-P.).

**VIN** [illegible] 68 fr. [illegible]

**LES CONTEMPORAINS** [illegible]


## ANNONCES A PRIX RÉDUITS

*Offres et Demandes d'Emploi*
*Préceptorats — Cours & Institutions — Serviteurs*

*Pensions de Familles — Ventes & Locations*
*Ventes de Fonds de Commerce*
*Objets d'Occasion — Demandes de Représentants*

Aucune annonce ne peut être inférieure à deux lignes
Il n'est accepté ni initiales, ni poste restante

Accompagner toute demande de renseignements d'un timbre de 0 fr. 15 pour la réponse et tout ordre d'insertion d'un mandat-poste adressé : [illegible]

A M. L. BERTRAUX 3, RUE BAYARD
aux bureaux du Journal

*A la suite du très grand nombre de lettres que nous recevons journellement en réponse à des annonces faites sous un numéro d'ordre, nous rappelons à nos lecteurs que toutes ces lettres sont très régulièrement transmises aux personnes intéressées, qui ont seules qualité pour répondre à ces lettres.*

### OFFRES D'EMPLOIS

Représentation agréable, de bon rapport, off. à dames actives, Galland, 65, r. Richelieu, Paris.

Deux dames seules dem. religieuse sécul. pour cuisine et ménage. Ec. 777, Paris, 3, r. Bayard.

On dem. bonne à t. faire pour extern. chrét. de j. filles 20 min. de Paris. E. 778, Paris, 3, r. Bayard.

Religieuse sécularisée connaissant bien couture, repasser, faire ménage et un peu cuisine, est demandée. Ec. 779, Paris, 3, r. Bayard. Presse.

On demande sacristain, phasse organiste jeune, seul ou de préférence en famille pour campagne. Ecrire M. le curé de Celon (Indre).

### DEMANDES D'EMPLOIS

Ménage dem. pl. garde propriété ou concierge, b. référ. Ecr. Jouis, rue Ricordaine, Laval.

Religieux sécularisé, 40 ans, demande place régis. ou comptable. Ec. 780, Paris, 3, r. Bayard.

Femme de chambre demande place dans mais. chrét. b. référ. Ecr. 780. Paris, 3, r. Bayard.

Vve 40 ans dem. pl. ch. prêtre ou pers. malade. Mme Delaunay, 76, cours de Vincennes, Paris.

Homme 50 a., excel. réf., dem. pl. concierge avec sa fille sachant coudre et repasser. Curé de Courtillers, par Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).

Religieuse ayant habitude malades désire place près pers. âgée p. soins, compagnie ou empl. analogue. Réf. Ec. 781, Paris, 3, r. Bayard.

Relig. sécul. bre. direct. d'école dem. pl. dame com. gouvern. instit. Ec. 782, Paris, 3, rue Bayard.

Jne homme 18 a. dem. pl. valet ch. château ou mais. bourgeoise. Réf. Ec. 783. Par. 3, r. Bayard.

Dame Vve, 48 a., dés. pl. ch. prêt. ou ch. [illegible] réf. Mme Dernions, 3, r. l'Abbé-Grégoire, Paris.

Veuve particulièrement recommandée demande place, lectrice ou dame de compagnie deux ou trois heures par jour. Ecr. : A. J. [illegible] Bayard.

### PRÉCEPTORATS

Prés. ex. relig., lic. let., 6 lang. certific. de prog. ecoun. h. réf. peu exig. Ec. 681. Paris, 3, r. Bayard.

### COURS ET INSTITUTIONS

Institut polyglotte, Hiegeon, Belgique, sit. engl. ital. espag. (Théorie et pratique) 6 prêtres pour 12 étud. des 4 pays, vie de fam. Prospectus grat.

Curé camp. dout. 1 ou 2 élèves entre 8 et 11 ans, [illegible] aussi travaux écrits voudr. Sœur sécul. p. école. Ecrire 784, Paris, 3, r. Bayard.

### PENSIONS DE FAMILLE

Au clergé et fam. cath. recom. à Bruxelles, hôtel rest. : Banque, 17, r. Bois-Sauvage. Serv. soigné. Prix mod. De Tollenaere et Lemewaber, propr.

France Bourgeois. Mais. de famille spéc. p. [illegible] commerc. Courdeau et Cie, 21, r. St-Antoine, Paris, IVe.

Maison de retraite Jouarre (Seine-et-Marne). Prix annuel de 1re pens. en dort. commune, [illegible] fr.; en chambre partic., [illegible] fr. Les pens. jouissent d'une liberté complète. Établissement [illegible] de 6 h. m. à 9 h. s. cond. spéc. p. infirmes, P. rens. s'ad. à M. l'économe de l'établiss.

Maison recommandée, pension de famille, premier ordre, 13, rue du Cherche-Midi. Près Bon Marché et Luxembourg ! 7 à 13 francs par jour.

### VENTES DE PROPRIÉTÉS

Belle propriété à vendre dans chef-lieu de province Belgique, vastes bâtiments, à [illegible] [illegible], [illegible], verger, [illegible] rapport, conviendrait parfaitement pour communautés religieuses. Ecr. 785. Paris, 3, rue Bayard.

A vendre ou à louer dans le Brabant wallon, magnifique maison de campagne, serres, jardins, vergers d'une superficie de 3 hectares, 84 ares. S'adresser au notaire Huybrechts, à Braine-l'Alleud (Belgique).

Occasion exceptionnelle en Angleterre par la mise en vente d'un collège situé près de la mer et à proximité de plusieurs villes importantes. L'établissement admirablement distribué à l'intérieur au point de vue de l'hygiène est capable de loger plus de 100 personnes. S'adresser Croix de la Manche, Cherbourg.

A vendre une maison avec jardin très convenable pour couvent, Ruremonde, r. Steeg, 10 (Holl.).

A vendre pour entrer en jouissance de suite et à prix très modéré : propr. sise à Bisseghem-les-Courtrai, à 1 heure de frontière franç. Elle se compose d'un corps de bâtiments de 28 m. de façade et deux autres de 10 et 15 m., vastes salles en rez-de-chaussée et au premier, grands greniers, tout en bon état, jolie chap., dépend., prairie de 1 150 m., vaste cour, b. air, t. b. située pour communauté. S'adresser à M. Hocke, notaire, 4, rue de Lille, Courtrai (Flandre occid.).

A vend. mais. av. jardin, conv. p. couv. [illegible] Adr. r. de Bruxelles, 76, Maestricht (Hollande).

### OCCASIONS

Achat de vieux dentiers, même brisés. Louis, 8, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, IXe.

Harmoniums d'occasion, beau choix, en parfait état. Atelier pour réparations très soignées d'harmoniums de tous facteurs. Œuvre Sainte-Cécile, abbé Babourain, Saint-Gaultier (Indre).

## BOURSE DE PARIS

Clôture du 2 novembre

| Valeurs | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS | | |
| 3 % comptant | [illegible] | [illegible] |
| 3 % terme | [illegible] | [illegible] |
| 3 % amort. comptant | [illegible] | [illegible] |
| 3 % amort. terme | [illegible] | [illegible] |
| EMPRUNTS DE VILLES | | |
| Ville 1865 4 % | [illegible] | [illegible] |
| — 1869 3 % | [illegible] | [illegible] |
| — 1871 3 % | [illegible] | [illegible] |
| — quarts | [illegible] | [illegible] |
| — 1875 4 % | [illegible] | [illegible] |
| — 1876 4 % | [illegible] | [illegible] |
| — 1886 2 1/2 % | [illegible] | [illegible] |
| — quarts | [illegible] | [illegible] |
| — 1894-96 2 1/2 % | [illegible] | [illegible] |
| — quarts | [illegible] | [illegible] |
| — 1898 2 % | [illegible] | [illegible] |
| — quarts | [illegible] | [illegible] |
| — 1899 2 % (Métrop.) | [illegible] | [illegible] |
| — quarts | [illegible] | [illegible] |
| — 1904 2 1/2 % (Métrop.) | [illegible] | [illegible] |
| EMPRUNTS DES COLONIES | | |
| Tunisie 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Tonkin 2 1/2 % | [illegible] | [illegible] |
| Madagascar 2 1/2 % | [illegible] | [illegible] |
| Indo-Chine 3 1/2 % | [illegible] | [illegible] |
| VALEURS FRANÇAISES | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — de Paris | [illegible] | [illegible] |
| — Transatlantique | [illegible] | [illegible] |
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Comptoir National | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier d'Algérie | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 2,60 | [illegible] | [illegible] |
| Foncières 3 % 1879 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 3 % 1880 | [illegible] | [illegible] |
| Foncières 3 % 1883 | [illegible] | [illegible] |
| — 2,60 1885 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 3 % 1891 | [illegible] | [illegible] |
| — 2,60 1892 | [illegible] | [illegible] |
| Foncières 2,60 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Comm. 2,60 1899 libérés | [illegible] | [illegible] |
| Foncières 3 % 1903 | [illegible] | [illegible] |
| Bons de 100 fr. 1887 | [illegible] | [illegible] |
| Bons de 100 fr. 1888 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Hyp. de France | [illegible] | [illegible] |

| Valeurs françaises | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Crédit industriel | [illegible] | [illegible] |
| Société marseillaise | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Crédit mobilier | [illegible] | [illegible] |
| Soc. Foncière lyonnaise | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Banque internationale | [illegible] | [illegible] |
| Banq. de l'Union parisienne | [illegible] | [illegible] |
| Rente foncière | [illegible] | [illegible] |
| Immeubles oblig. 400 | [illegible] | [illegible] |
| Bône à Guelma actions | [illegible] | [illegible] |
| — obligations 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Départementaux actions | [illegible] | [illegible] |
| Est Algérien actions | [illegible] | [illegible] |
| Est actions | [illegible] | [illegible] |
| Orléans actions | [illegible] | [illegible] |
| Grand Central | [illegible] | [illegible] |
| Ouest actions | [illegible] | [illegible] |
| Lyon actions | [illegible] | [illegible] |
| Bourbonnais | [illegible] | [illegible] |
| Dombes 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Genève 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Méditerranée 3 % | [illegible] | [illegible] |
| P.-L.-M. 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Midi actions | [illegible] | [illegible] |
| Nord actions | [illegible] | [illegible] |

| Valeurs étrangères | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Docks de Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Magasins Généraux | [illegible] | [illegible] |
| Gaz France et Étranger | [illegible] | [illegible] |
| Gaz Parisien | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique | [illegible] | [illegible] |
| Messageries | [illegible] | [illegible] |
| Métropolitain | [illegible] | [illegible] |
| Omnibus | [illegible] | [illegible] |
| Tramways Est Parisien | [illegible] | [illegible] |
| Tramways généraux | [illegible] | [illegible] |
| Voitures | [illegible] | [illegible] |
| Tractions | [illegible] | [illegible] |
| Malfidano | [illegible] | [illegible] |
| Mines d'or et de l'Afr. du Sud | [illegible] | [illegible] |
| Panama obligations | [illegible] | [illegible] |
| Panama bons à lots | [illegible] | [illegible] |
| Suez actions | [illegible] | [illegible] |
| Dynamite Centrale | [illegible] | [illegible] |
| Forces motrices Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Thomson-Houston | [illegible] | [illegible] |
| FONDS ÉTATS ÉTRANGERS | | |
| Angleterre 2 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 1886 | [illegible] | [illegible] |
| Autrichien 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Brésilien 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Bulgarie | [illegible] | [illegible] |
| Chine | [illegible] | [illegible] |
| Congo, lots 1888 | [illegible] | [illegible] |
| Égypte Unifiée | [illegible] | [illegible] |
| — 3 1/2 Privilégiée | [illegible] | [illegible] |
| — Domaniale | [illegible] | [illegible] |

| Valeurs étrangères | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Espagnole Extér. 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Haïti | [illegible] | [illegible] |
| Hellénique | [illegible] | [illegible] |
| Hongrois 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Italien 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Norvège 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Portugais 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Roumain 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russie 4 % 1867 1869 | [illegible] | [illegible] |
| — Consolidé | [illegible] | [illegible] |
| Ch. de fer Dama-Hauran 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Suède 3 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Suisse ch. de fer 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % unifié | [illegible] | [illegible] |
| Ottomane Consolidée | [illegible] | [illegible] |
| — Priorité | [illegible] | [illegible] |
| — Douanes | [illegible] | [illegible] |
| Phénix espagnol | [illegible] | [illegible] |
| VALEURS ÉTRANGÈRES | | |
| Banque de Mexique | [illegible] | [illegible] |

| Valeurs étrangères & françaises (actions) | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Banque ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Foncier d'Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Foncier Égyptien | [illegible] | [illegible] |
| Crédit foncier de Hongrie | [illegible] | [illegible] |
| Andalous actions | [illegible] | [illegible] |
| — oblig. 1re série | [illegible] | [illegible] |
| Autrichiens actions | [illegible] | [illegible] |
| Buenos-Ayres | [illegible] | [illegible] |
| Lombards actions | [illegible] | [illegible] |
| Méridionaux actions | [illegible] | [illegible] |
| Nitrate Railway Co act. | [illegible] | [illegible] |
| Nord Espagne actions | [illegible] | [illegible] |
| Pampelune 1re hypoth. | [illegible] | [illegible] |
| Barcelone | [illegible] | [illegible] |
| Asturies | [illegible] | [illegible] |
| Portugais ch. de fer act. | [illegible] | [illegible] |
| Salonique Constantinople | [illegible] | [illegible] |
| Saragosse actions | [illegible] | [illegible] |
| Sud Espagne oblig. 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-lits actions | [illegible] | [illegible] |
| Usines de Briansk | [illegible] | [illegible] |
| Rio-Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Sosnowice | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs ottomans actions | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philippines | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Portugal actions | [illegible] | [illegible] |
| VALEURS FRANÇAISES (Actions) | | |
| Ouest Actions jouissance | [illegible] | [illegible] |
| Midi actions jouissance | [illegible] | [illegible] |
| Nord — jouissance | [illegible] | [illegible] |

| Valeurs françaises (actions) | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Ouest | [illegible] | [illegible] |
| Pakar Saint-Louis | [illegible] | [illegible] |
| Écon. du Nord ch. de fer | [illegible] | [illegible] |
| Société Cie Nord | [illegible] | [illegible] |
| Banque de l'Algérie | [illegible] | [illegible] |
| Banque de l'Indo-Chine | [illegible] | [illegible] |
| Entrepreneurs (s. compt.) | [illegible] | [illegible] |
| Eaux (Cie des) jouissance | [illegible] | [illegible] |
| Eaux pour l'étranger | 485 | 485 |
| Eaux de Vichy | [illegible] | [illegible] |
| Gaz et Eaux | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Bordeaux | [illegible] | [illegible] |
| Gaz Cie Centrale | [illegible] | [illegible] |
| Gaz Général | 114 | [illegible] |
| Carmaux | 1717 | [illegible] |
| Laurium | [illegible] | [illegible] |
| Aciéries de France | [illegible] | [illegible] |
| Chantiers de la Loire | [illegible] | [illegible] |
| Aciéries Longwy | [illegible] | [illegible] |
| Aciéries de Micheville | [illegible] | [illegible] |
| Le Creusot | [illegible] | [illegible] |
| Forges et Ac. Nord-Est | [illegible] | [illegible] |
| Bateaux parisiens | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Aciéries de la Marine | [illegible] | [illegible] |
| Établissement Duval | [illegible] | [illegible] |
| Moulins de Corbeil | [illegible] | [illegible] |
| Laiterie (Société générale) | 175 | 175 |
| Lits Militaires | [illegible] | [illegible] |
| Tour Eiffel act. jouissance | [illegible] | [illegible] |
| VALEURS FRANÇAISES (obligations) | | |
| Départementaux 3 % 1886 | [illegible] | [illegible] |
| Montagnes Thiers 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Médoc 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Lille à Béthune 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Picardie Flandre 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé ch. de fer 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Tramways Généraux | [illegible] | [illegible] |
| Foncier Colonial 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Eaux (Cie Générale) 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Eaux (Cie Gén.) Nouvelles 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Gaz et Eaux 4 % | [illegible] | [illegible] |
| — Parisien | [illegible] | [illegible] |
| — Central | [illegible] | [illegible] |

| Valeurs françaises (obligations) | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Gaz France et Étranger | [illegible] | [illegible] |
| — général de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Fives-Lille 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Métaux 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Messageries 3 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Omnibus 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Voitures 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Câbles télégraphiques 3 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Duval 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Corbeil 4 1/2 % | [illegible] | [illegible] |
| Laiterie 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Lits Militaires 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Cie Gén. d'Électricité 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Procédés Th.-Houston 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Panama 5 % | [illegible] | [illegible] |
| — 3 % | [illegible] | [illegible] |
| — 4 % | [illegible] | [illegible] |
| — oblig. lots L. p. | [illegible] | [illegible] |
| Suez 5 % | [illegible] | [illegible] |
| — 3 % | [illegible] | [illegible] |
| — 3 % 2e série | [illegible] | [illegible] |
| — Bons de coupures | [illegible] | [illegible] |
| FONDS D'ÉTATS (étrangers) | | |
| Autriche Domaniales | [illegible] | [illegible] |
| Bahia 5 % 1888 | [illegible] | [illegible] |
| Fribourg | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1822 | [illegible] | [illegible] |
| VALEURS ÉTRANGÈRES (Actions) | | |
| Gaz belge | [illegible] | [illegible] |
| Obligations | | |
| Ouest Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Portugais 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Cordoue-Séville 3 % | [illegible] | [illegible] |
| Foncier Égyptien 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Hypot. de Tabac | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Madrid 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Télégraphes du Nord | [illegible] | [illegible] |
| VALEURS EN BANQUE (Terme) | | |
| Brésil 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Chemins ottomans | [illegible] | [illegible] |

| Valeurs en banque | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Cape Copper | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| De Beers | [illegible] | [illegible] |
| East Rand | [illegible] | [illegible] |
| Ferreira | [illegible] | [illegible] |
| French Rand | [illegible] | [illegible] |
| Geduld | [illegible] | [illegible] |
| Harpener | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Kerteh | [illegible] | [illegible] |
| Lancaster | [illegible] | [illegible] |
| Laurium Grec | [illegible] | [illegible] |
| May Consolid. | [illegible] | [illegible] |
| Mosel | [illegible] | [illegible] |
| Mossamedes | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Randfontein | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Robinson Gold | [illegible] | [illegible] |
| Rose Deep | [illegible] | [illegible] |
| Simmer and Jack | [illegible] | [illegible] |
| Tharsis | [illegible] | [illegible] |
| Transvaal Land | [illegible] | [illegible] |
| Transvaal Gold | [illegible] | [illegible] |
| Utrecht | [illegible] | [illegible] |
| Village Main Reef | [illegible] | [illegible] |
| Wemmer | [illegible] | [illegible] |
| (Comptant) | | |
| Dniéprovienne | [illegible] | [illegible] |
| Donetz | [illegible] | [illegible] |
| Huta Bankowa | [illegible] | [illegible] |
| John Cockerill | [illegible] | [illegible] |
| Sarrebruck | [illegible] | [illegible] |
| Vieille Montagne | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Créd. Fonc. Mut. Rus. | [illegible] | [illegible] |

### CHANGES SUR PARIS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Londres | Chèq. | 25 12 | 1/8 |
| Vienne | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Berlin | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Madrid | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Barcelone | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Pétersbourg | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Constantinople | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Rome | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Gênes | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Milan | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Bruxelles | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Amsterdam | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lisbonne | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] | [illegible] |